

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 23 février 2006 – 19h00

COMPTE RENDU

1 - Approbation du procès verbal de la dernière séance.

Après avoir pris connaissance et avoir entendu le complément d'informations de Monsieur le Maire, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, le procès verbal de la séance du 2 février 2006.

2 - Finances

- *Approbation des comptes administratifs 2005 et affectation des résultats.*

Monsieur Bernard LE PALLEC, adjoint aux finances, présente les comptes administratifs 2005 et les comptes de gestion 2005 qui sont approuvés par le conseil municipal : à l'unanimité pour les comptes administratifs de l'assainissement ainsi que ceux des budgets annexes des lotissements et à 20 voix pour et 6 abstentions pour le compte administratif du budget principal.

Le conseil municipal approuve également les propositions d'affectation des résultats de l'exercice budgétaire.

- *Vote des budgets primitifs 2006.*

Le conseil municipal a voté ainsi qu'il suit les budgets primitifs 2006.

- | | |
|----------------------------------|-------------------------------|
| ➤ Budget primitif commune | 20 voix pour et 6 abstentions |
| ➤ Budget primitif assainissement | à l'unanimité |
| ➤ Budget primitif lotissements | à l'unanimité. |

- *Opération de clôture des lotissements.*

Le conseil municipal décide également de clôturer les budgets des lotissements suivants : le Mané, le Soleil levant 1, le soleil levant 2, le Hameau de la Villeneuve et la ZA de Kermarrec.

- *Vote des taux d'imposition 2006.*

Le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2006 :

- | | |
|---|---------|
| ➤ taxe habitation 2006 | 11,50 % |
| ➤ taxe foncière propriété bâtie 2006 | 18,96 % |
| ➤ taxe foncière propriété non bâti 2006 | 52,03 % |

- *Renouvellement de l'ouverture de crédit.*

Après consultation du Crédit Agricole, du Crédit Mutuel et de la Caisse d'Epargne, le conseil municipal décide de souscrire auprès du Crédit Agricole une ouverture de crédit de 300 000 € au taux de 2,41 % contre 2,44 % pour le Crédit Mutuel (BCME) et 3,03 % pour la Caisse d'Epargne.

- *Autorisation de souscription d'un emprunt.*

Après consultation des mêmes établissements bancaires que pour l'ouverture de crédit, le conseil municipal décide de souscrire un emprunt de 500 000 € auprès du Crédit Mutuel (3,64 %) contre 3,68 % pour la Caisse d'Epargne et 3,64 % pour le Crédit Mutuel (BCME).

- *Vote des subventions aux associations.*

Le conseil municipal décide de voter les subventions 2006 aux associations qui sont récapitulées dans le tableau ci-après.

ASSOCIATION	Subvention	ASSOCIATION	Subvention
Amicale Pompiers Par sortie	46 €	Kuzul Skol Diwan	150 €
Groupe activités féminines	150 €	APPEL	150 €
Groupe de vulgarisation agricole	500 €	Amis des écoles publiques	150 €
Ass foncière de remembrement	6 100 €	Fournitures scolaires par élève : Ecoles maternelles et primaires Collège Voyages d'études /élève mat, prim et secondaire de Baud	52 € 45 € 7 €
ASLEC	2 000 €		
Chorale l'écho de Baud	150 €		
Chorale par fête organisée	100 €		
Club des amis	150 €	Arbre de Noël écoles mat. par élève de Baud	10 €
Scouts de France Maneguen	150 €	Ass Jeunes de Pontivy	150 €
Fédération mutilés du travail	100 €	Ass Accès de Pontivy	100 €
Ass cantonale lutte contre le cancer	300 €	Ass sclérosés en plaque	100 €
Ass donneurs de sang	200 €	Ass lutte contre mucovisidose	100 €
Cœurs vaillants	150 €	Ass Noël de l'enfance	100 €
Ribambelle	200 €	Banque alimentaire du Morbihan	200 €
UNCAFN	150 €	Restos du cœur	100 €
FNACA	150 €	Comite promotion canaux bretons	100 €
Ass amicale FFI	100 €	Croix d'or	50 €
Cinéma le Celtic	770 €	Croix rouge	150 €
Scrabble baldivien	100 €	Eaux et rivières	100 €
Aapp la Truite baudaise	170 €	Jeunesse plein air	30 €
Ass chasseurs	170 €	Francas du Morbihan	100 €
Office municipal des sports	22 000 €	UNICEF	75 €
Avenir cycliste Pays Baud par course	150 €	SEPNB	100 €
EC Evel course Baud-Baud	800 €	Secours populaire	100 €
Baud FC subv entraîneur	2 300 €	Morbihan organisation cycliste	3 000 €
Ass la boule baudaise	150 €	Mission locale	3 699 €
Club nautique de Baud	1 500 €	Orchestre de Bretagne	100 €
Déplacements clubs sportifs de Baud :	17 000 €	CMA Deux Sèvres (1 élève)	36 €
		CCI Brest (2 élèves)	100 €
		CMA 35 (1 élève)	42 €
		CMA 56 (6 élèves)	360 €
		BTP Formation (5 élèves)	300 €
		Secours catholique	100 €
		Inspection ACC matériel	50 €

3 – Administration générale.

- *Restauration charpente-couverture de la Chapelle ND de la Clarté – signature des marchés.*

Le conseil municipal approuve le choix de la Commission d'appel d'offres et autorise le maire à signer les marchés avec les entreprises suivantes :

Lot 1 – maçonnerie – LEFEVRE	32 673,98 € H.T.
Lot 2 – couverture – HERIAU	181 285,30 € H.T.
Lot 3 – charpente – PERRAULT	273 564,30 € H.T.

- *Conservatoire régional de la carte postale – signature du contrat de maintenance du site cartolis.*

Le contrat de maintenance du site internet du conservatoire de la carte postale est reconduit avec la société Bretagne Internet Réseaux pour un montant H.T. de 1 600 € par an.

- *Ouverture de postes d'enseignants – école du Gourandel.*

Le conseil municipal émet un avis favorable aux propositions de l'Inspecteur d'Académie pour :

- maintien ½ emploi monolingue primaire Gourandel
- implantation emploi bilingue primaire Gourandel
- implantation emploi bilingue maternelle Gourandel.

- *Sage Blavet – avis du conseil municipal.*

Le conseil municipal émet un avis favorable aux documents constitutifs du SAGE BLAVET.

4 – Questions diverses.

Il est décidé de présenter le projet de transformation du préau du Gourandel en salles de classes ainsi que la création d'un nouveau préau au titre de la programmation 2006 pour la DGE.

Le conseil municipal accepte la proposition d'étude acoustique pour les restaurants scolaires des écoles du Gourandel et du Centre : cette étude permettra de chiffrer les travaux à réaliser pour pouvoir déposer des demandes de subventions et envisager des travaux en 2007. (coût étude : 1 300 € H.T.).

Le conseil municipal accepte la proposition de diagnostic sur les salles bleue et verte du Scaouët proposée par la société ETHIS : l'objectif est d'analyser les désordres, de proposer des solutions et de chiffrer les interventions nécessaires à la résolution des problèmes. (coût étude : 1 650 € H.T.).

Après consultation de différentes sociétés, il est décidé de confier la maintenance des systèmes de sécurité incendie à la société EFF SYSTEMES.

Dans le cadre du programme de haies bocagères institué par la Communauté de Communes du Pays de BAUD, le maire est autorisé à signer les conventions de participation financière (20 % du montant des travaux).

La question de la tarification des gradins de la salle des fêtes du Scaouët a été discutée en commission des finances qui propose de ne pas instituer de tarif : le conseil municipal suit l'avis de la commission.